

Préface

Autor(en): **Sudreau, Pierre**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **40 (1960)**

Heft 4-5: **Aménagement du territoire travaux publics**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*

ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Préface

Il y a seulement vingt ans, au nom du libéralisme classique la notion de géographie volontaire n'était pas admise, il était même impossible de l'envisager. C'est pourquoi nous devons de nos jours repenser tous les grands problèmes et diriger avec méthode les investissements et les établissements humains. Une obligation s'impose, qui commande l'avenir économique et politique du pays : aménager le territoire.

Il ne s'agit pas d'une formule pompeuse et vague, mais d'une suite de réalités économiques qui sont autant d'impératifs.

L'Aménagement du Territoire qui doit permettre d'améliorer les conditions de vie des hommes et le niveau de l'économie intéresse non seulement le milieu urbain mais aussi l'organisation des campagnes.

Il nous faut donc réviser complètement nos organisations provinciales et rurales pour réaliser un équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales.

Stabiliser Paris et arrêter l'expansion envahissante de la Région parisienne.

Faire naître des pôles de croissance susceptibles de réanimer les économies régionales déclives.

Procéder à des investissements judicieux.

Réinventer les structures des campagnes et des villes désormais adaptées à la vie moderne.

Tels sont nos objectifs.

Si nous voulons, à l'heure de l'Europe, dominer les événements et utiliser au profit de tous l'évolution du monde, l'Aménagement du Territoire peut, sur l'ensemble du pays, apporter une solution à tous ces problèmes.

L'enjeu, en définitive, est d'importance car l'implantation et la composition actuelles des établissements humains détermineront le cadre d'existence de plusieurs générations.



Pierre SUDREAU



PIERRE SUDREAU
MINISTRE DE LA CONSTRUCTION
ET DU LOGEMENT